

COURRIEL À M. MENARD ( Copie à ALBERTE FREY, adjointe chargée de la jeunesse)

Monsieur le maire ,

Ce mercredi 29 septembre ainsi que le 13 octobre prochain, une visite des Arènes et de la manade Margé sont au programme des activités des centres de loisirs municipaux Martin Luther King et Georges Brassens.

Ces sorties, organisées en partenariat avec la Fédération des Clubs taurins du Biterrois, ont pour objectif d'initier les enfants à la tauromachie afin de leur faire découvrir le monde de la corrida. Bien évidemment, les enfants ne verront aucun acte de maltraitance animale, mais ils seront immergés dans un décorum où tout sera fait pour les séduire et les inciter à aller plus loin dans la découverte de ce milieu qui a pour finalité la torture d'un être sensible donnée en spectacle.

Monsieur le maire, vous le savez, la corrida n'est pas un « loisir » comme un autre. Vous-même reconnaissez la violence de la corrida et la cruauté qu'elle inflige à un animal. En raison de cette violence et de cette cruauté, l'initiation à la culture tauromachique n'est pas acceptable dans un centre de loisirs municipal et devrait rester l'affaire des écoles spécialisées dans ce domaine et dans lesquelles les parents inscrivent leur enfant en connaissance de cause. C'est d'ailleurs sans aucun doute dans cette optique que vous avez décidé récemment de renoncer à financer l'école taurine de Béziers.

En 2016, le Comité des Droits de l'Enfant de l'ONU a recommandé à la France de tenir les enfants à l'écart de la tauromachie, en raison de sa violence.

En France, la pratique de la corrida est qualifiée de sévices graves et d'actes de cruauté selon le Code pénal. Ce délit n'est exempt de sanctions que dans 12 départements !

Les enfants de Béziers doivent-ils être « éveillés » à une pratique fortement déconseillée par des experts de l'enfance et passible de lourdes peines dans d'autres territoires ?

Au-delà de ces aspects, nous nous devons d'apprendre aux enfants, bienveillance, compassion et empathie à l'égard de tout être vivant. Laisser s'insinuer dans leur esprit qu'un acte de violence envers un animal pourrait être valorisant, va à l'encontre de toutes les recommandations éducatives.

Ces activités en lien avec la corrida ont scandalisé certains parents. C'est si anormal et incongru que des médias nationaux se saisissent du sujet (RTL, RMC, BFMTV, Sud Radio...)

Monsieur le maire, nous vous demandons par la présente, de bien vouloir annuler ces sorties et de les remplacer par des visites ne cautionnant pas la souffrance animale.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le maire, l'assurance de nos respectueuses salutations.

Sophie Maffre-Baugé, présidente du COLBAC (Comité de liaison biterrois pour l'abolition de la corrida )